

Réunion des correspondants DRAAF

24 novembre 2016, Paris

Participants

Nom	Prénom	Région	Organisme	Mail
HERGAT-GRUAU	Marie	Auvergne – Rhône-Alpes	DRAAF	marie.hergat@agriculture.gouv.fr
MESTRE	Paul-André	Bourgogne – Franche-Comté	DRAAF	paul-andre.mestre@agriculture.gouv.fr
BRUNEAU	Alix	Grand Est	DRAAF	alix.bruneau@agriculture.gouv.fr
JEHANNO	Tifenn	Guyane	DAAF	tifenn.jehanno@gmail.com
BEN YOUSSEF	Abdoul Anziz	Mayotte	DAAF	abdoul-anziz.ben-youssef@agriculture.gouv.fr
HEMON	Armelle	Pays de la Loire	DRAAF	armelle.hemon@agriculture.gouv.fr
AUDIBERT	Marc	PACA	DRAAF	marc.audibert1@agriculture.gouv.fr
ANDRIOT	Patricia		MAAF	patricia.andriot@agriculture.gouv.fr
CESBRON-JOUTEAU	Sylvie		MAAF	sylvie.cesbron-jouteau@agriculture.gouv.fr
CHATRY	Arnaud		MAAF	arnaud.chatry@agriculture.gouv.fr
DEMMERLE	Eric		MAAF	eric.demmerle@agriculture.gouv.fr
RICCOBONI	Pascale		MAAF	pascale.riccoboni@agriculture.gouv.fr
SALGUES	Marianne		MAAF	marianne.salgues@agriculture.gouv.fr
SILBERSTEIN	Joëlle		MAAF	joelle.silberstein@agriculture.gouv.fr

Introduction

Eric DEMMERLE rappelle le contexte de cette réunion : volonté de réunir les DRAAF pour identifier leur rôle dans le cadre de la nouvelle configuration de décentralisation des crédits européens du développement rural et des réseaux ruraux régionaux.

Tour de table des participants et état des réseaux dans les régions

- Bourgogne – Franche Comté : les deux RRR ont fusionnés depuis octobre 2016
- Auvergne – Rhône-Alpes : les réseaux n'ont pas fusionnés
- PACA : pas de changement, mais pas vraiment de connexion avec le RRR
- Pays de la Loire : pas de changement
- Mayotte : pas de changement
- Grand Est : la nouvelle organisation régionale sur le RRR n'est pas encore calée
- Guyane : pas de changement

Eric DEMMERLE annonce l'ordre du jour de la matinée pour voir si des ajustements sont nécessaires, ce qui n'est pas le cas. Pour préciser le contexte, il souligne que les autorités de gestion sont légitimement très attentives à leurs prérogatives et au respect de la décentralisation. De ce fait les lignes budgétaires dédiées par le national doivent être mobilisées en étroite concertation et sans remettre en cause la logique de décentralisation.

Présentation du RRN

Cf diaporama

Point spécifique sur possible mobilisation de ligne budgétaire 149 ex 154 (cf note distribuée et jointe) :

- Mobilisation de cette ligne possible en contrepartie de FEADER régional
- A noter une mobilisation également possible sur de l'inter PDR et dans ce cas avec une contrepartie FEADER nationale et surtout pas régionale

Comment cela marche ?

Possibilité dossier porté par le BAT, ligne du BAT nationale qui paye et régularisation en mécanique de péréquation comptable de fin d'année. Passage alors par ASP pour porter le marché et payer la prestation au prestataire en totalité.

Au-delà des procédures de gestion et de la faisabilité du dossier, vigilance pour bien vérifier que le contenu du dossier répond aux enjeux et finalités du RRN.